

Honorables sénateurs, loin de moi la pensée de critiquer le monde ouvrier et, avant d'aller plus loin, je tiens à le souligner. Si les impôts ne sont pas réduits de façon que l'ouvrier gagne assez d'argent pour vivre raisonnablement,—c'est-à-dire pour se loger, se vêtir et se nourrir, lui-même et sa famille,—des difficultés surgiront sûrement. Je prie le leader du Gouvernement au Sénat (l'honorable M. Macdonald) de nous obtenir la statistique quant au nombre d'hommes et de femmes qui chômaient, au Canada, le 1^{er} janvier de la présente année. Je ne veux pas savoir combien de personnes ont demandé du travail à la Commission d'assurance-chômage, car quantité de gens qui travaillent lui ont adressé des demandes. Les syndicats ouvriers affirment que le Canada compte plusieurs milliers de chômeurs et je tiens à connaître quel en est le nombre réel. Pourquoi le ministère ne pourrait-il pas nous dire, d'ici un mois, quel est le nombre des chômeurs? Il me semble qu'il devrait être en mesure de nous fournir un chiffre officiel.

Sans vouloir prendre part à la discussion en cours entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de la province de Québec à propos des impôts, je signale un aspect de la question que j'ai remarqué et qui est bien intéressant: c'est la multitude de gens qui n'auront plus à payer aucun impôt si les exonérations sont relevées à \$3,000 dans le cas des personnes mariées touchant un salaire et à \$1,500 dans le cas des célibataires. Ce sont eux qui souffrent le plus du fardeau des impôts. Je suis persuadé que cet aspect de la question éclaire le problème que je soulève aujourd'hui. Je ne dis pas que le riche ne devrait pas être imposé, mais je déclare qu'il faut réduire les impôts afin d'assurer des conditions normales de vie à l'ouvrier qui touche un salaire modique. Il y a trois mois à peine, un ouvrier se présentait à mon bureau pour me dire qu'il gagnait environ \$2,200,—je crois que c'est bien le montant exact,—et que son épouse, qui avait été infirmière, travaillait également. Ils avaient deux enfants. Son épouse, qui gagnait environ \$1,500, profitait de l'exonération prévue à l'égard d'un enfant, et son mari retranchait la réduction permise à l'égard de l'autre enfant. Bien que j'en oublie le chiffre exact, j'ai été renversé d'apprendre ce qu'ils devaient payer en impôts. Cet homme m'a dit qu'après avoir payé leurs impôts et défrayé les dépenses courantes de la maison, il ne restait rien ni à lui ni à sa femme. Dès que ces gens tombent en chômage, ils sont littéralement dans la rue. Je m'inquiète beaucoup de leur sort. Je ne prétends pas prêcher en faveur des ouvriers mais, à mon avis, c'est à nous, hommes et femmes ayant de l'instruc-

tion et remplissant des fonctions importantes, à nous qui dirigeons l'une des Chambres du Parlement, qu'il appartient de lever la voix afin que justice soit rendue à cette catégorie de personnes dans nos collectivités.

Passons maintenant à une autre classe de la population, celle de nos cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,—je ne suis guère au courant de la situation chez les cultivateurs de la Colombie-Britannique,—qui réclame la parité des prix. Aujourd'hui même, les agriculteurs d'Ontario,—il ne s'agit pas de tel ou tel cultivateur en particulier,—ont officiellement demandé au gouvernement d'Ontario d'assurer la parité des prix à l'égard des produits agricoles. Le Canada vend à peu près 30 p. 100 de ses produits agricoles à l'étranger et ce sont ces ventes qui fixent le prix des 70 p. 100 qui restent. N'oublions pas que lorsqu'il s'agit d'obtenir le suffrage du cultivateur, il ne faut pas le traiter comme nous traitons l'ouvrier. Le cultivateur sait où il va; s'il estime que l'économie du Canada ne lui rend pas justice, il se prononcera en faveur d'un changement de gouvernement. En conséquence, le politicien ou l'homme d'État, quel que soit le titre qu'on lui décerne, se doit de tenir compte de l'intérêt du cultivateur. Le premier ministre du Québec a accordé une exonération de 30 p. 100 à l'égard des revenus de \$3,000. Pour quel motif? Parce qu'il croit que, grâce à cette mesure, les cultivateurs de sa province échapperont à tout impôt. Il peut se tromper, mais c'est sa conviction. Voilà l'explication de l'exonération adoptée, je n'en doute aucunement. Aux prochaines élections, les cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,—j'ignore ce qu'il en est de la Colombie-Britannique,—et ceux d'Ontario et de Québec aussi, réclameront, j'en suis sûr, leur juste place dans l'économie du Canada et une proportion très généreuse de ses recettes. Voilà des problèmes qu'un sénateur doit prévoir et chercher à résoudre.

Changeant de propos, j'aimerais, par l'entremise du leader du Gouvernement au Sénat, formuler une proposition au Gouvernement. Depuis plusieurs années, déjà, j'ai l'impression que nous ne tirons pas le meilleur parti possible des Nations Unies, parce que nous ne déléguons pas à ses réunions des membres de l'opposition. Nous y envoyons bien des observateurs, mais ils ne sont pas membre des commissions. Je puis parler en connaissance de cause puisque j'y suis allé. A ce moment-là le Canada avait des délégués ou des substituts qui participaient à toutes les séances. Je vais vous raconter un fait. Nous avions coutume de nous réunir à 9 heures chaque matin. Or, un jour le ministre des Affaires extérieures, devenu depuis lors